DNA / Strasbourg et sa région / Temps forts

Zones transfrontalières

Statut spécial pour l'aéroport et le port de Strasbourg?

PARIS. - BUREAU DNA

■ Fabienne Keller souhaite la création de zones économiques transfrontalières à statut spécifique pour lutter contre les distorsions de concurrence fiscales et sociales aux frontières.

La mission parlementaire sur la politique transfrontalière fait aujourd'hui au Sénat 19 propositions pour améliorer le quotidien des régions transfrontalières.

Dans un rapport remis au Premier ministre, les parlementaires en mission, dont Fabienne Keller, sénatrice UMP du Bas-Rhin, proposent «d'expérimenter des pôles de développement économique frontalier, zones économiques à statut spécifique» pour compenser les déséquilibres fiscaux et sociaux dans les zones transfrontalières.

Créer une zone binationale

Fabienne Keller a inscrit trois pôles alsaciens dans la liste de ces nouveaux espaces expérimentaux qui seraient articulés autour de grands équipements: l'aéroport de Strasbourg, le port de Strasbourg-Kehl et l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

La sénatrice – qui a intégré une contribution de Roland Ries, maire PS de Strasbourg et président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dans ses propositions – souhaite que la zone spécifique créée autour de l'aéroport de Strasbourg lui offre un statut fiscal



L'aéroport de Strasbourg pourrait faire partie des nouveaux espaces expérimentaux. (Photo archives DNA)

à part, permettant de fixer des taxes au même niveau que celles des aéroports suisse et allemand voisins, où elles sont moins élevées qu'en France. Concernant le port de Strasbourg-Kehl, l'idée est de créer une zone binationale avec un statut favorisant le développement économique.

La mise en place de ces zones particulières pose encore des questions pratiques qui n'ont pas été explorées dans le détail par le rapport. Par exemple, qui fixerait les taxes de l'aéroport et à quel montant ou comment créer ces nouvelles zones sans provoquer de rupture d'égalité territoriale?

La balle est à présent dans le camp du gouvernement pour affiner ces propositions. Selon Fabienne Keller, Pierre Lellouche, secrétaire d'État aux Affaires européennes, et Michel Mercier, secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, ont donné leur accord de principe à cette idée et mandaté leurs administrations pour réfléchir à la mise en place concrète d'un tel dispositif.

Le rapport de la mission fait également des suggestions pour améliorer le quoti-

dien des populations amenées à passer régulièrement de part et d'autre d'une frontière. Fabienne Keller propose que l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau devienne zone pilote pour la mise en place d'un forfait téléphonique transfrontalier: les habitants de cette zone géographique pourraient téléphoner de chaque côté du Rhin en étant débités sur un unique forfait souscrit auprès d'un opérateur. Elle a évoqué le sujet avec l'Autorité française de régulation des télécoms (AR-CEP). Reste à convaincre les opérateurs de téléphonie mo-Élodie Bécu bile

Créer des zones à statut spécifique

Paris.- Bureau DNA. La mission parlementaire sur la politique transfrontalière fait 19 propositions au Premier ministre pour améliorer la situation des régions transfrontalières. Elle propose notamment de créer des zones frontalières à statut spécifique pour compenser les déséquilibres fiscaux et sociaux aux frontières. En Alsace, l'aéroport de Strasbourg, le port de Strasbourg-Kehl et l'aéroport de Bâle-Mulhouse seraient éligibles à ce nouveau statut expérimental présenté aujourd'hui au Sénat par les parlementaires en mission, dont Fabienne Keller, sénatrice UMP du Bas-Rhin.

Les élus souhaitent par ailleurs la création d'une autorité politique gouvernementale dédiée à la politique transfrontalière, et installée auprès du Premier ministre pour coordonner les réponses nécessaires aux difficultés spécifiques rencontrées dans ces territoires. Ils donnent rendez-vous à la fin de l'année 2010 pour faire le bilan sur l'état d'avancée de leurs propositions qui comportent également un volet dédié au quotidien (transports, téléphonie, optimisation de l'offre de soin par une mutualisation des infrastructures de santé de part et d'autre des frontières...).

E.B.